CERTIPHYTO DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT (DENSA) - RENOUVELLEMENT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les produits, la réglementation phytosanitaire et les niveaux de responsabilités
- Utiliser les produits en minimisant les risques et en limitant les pollutions des milieux naturels
- Connaître l'impact des produits phytosanitaires sur la santé
- Prévenir les risques pour l'applicateur et les autres usagers et consommateurs
- Connaître et être capable de définir les stratégies d'utilisation des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

PRÉREQUIS

Avoir un certificat de CERTIPHYTO DENSA Initial en fin de validité

PROGRAMME

- Réglementation et sécurité environnementale
- Santé sécurité applicateur et espaces ouverts au public
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives

Modalités d'évaluation : Cette journée valide la formation. Possibilité de renouvellement avec uniquement test certificatif

NB: les renouvellements doivent être réalisés entre 3 et 6 mois avant la date de fin de validité du certificat. Un renouvellement après la période des 3 mois conduit à repasser l'intégralité de la formation.



Publics

Salariés et chefs d'entreprises dans le domaine de la production horticole et agricole, Agents de Collectivité



Financements

Entreprise, CPF, OCAPIAT, VIVEA, autofinancement



Tarif / Dates

Pour connaître toutes les conditions d'accessibilité, les dates et le prix de la formation, veuillez nous contacter



Durée de la formation

1 jour - 7 heures



Lieu de la formation

CFPH Lyon-Ecully (69)



Mode de validation

Formation réglementée permettant l'obtention d'un certificat individuel après la réussite d'un test



Méthodes mobilisées

Session théorique en salle, diaporamas, vidéos pédagogiques, partages d'expériences